

ASSEMBLÉE NATIONALE
15 janvier 2021

LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE ANIMALE - (N° 3661)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE98

présenté par
M. Zulesi

ARTICLE PREMIER

Au second alinéa, après les mots :

« sensibilisation »,

insérer les mots :

« et d'engagement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement, travaillé avec la SPA de Salon de Provence, vise à ce que les nouveaux acquéreurs d'animaux s'engagent à la fois à respecter et à faire attention aux animaux qu'ils viennent d'acquérir.